

## II

*Le Secrétaire d'État des Affaires extérieures du Canada  
au Directeur général de la Force Multinationale et d'Observateurs*

Ottawa, le 28 juin 1985

Note n° JLE-0863

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer à votre note de ce jour, qui se lit comme suit:

«(Voir la Note de la Force Multinationale et d'Observateurs du 28 juin 1985)»

J'ai l'honneur de vous faire part de l'accord de mon Gouvernement sur les dispositions contenues dans votre note et de vous fournir les assurances demandées conformément au Protocole. En conséquence, votre note et son annexe, ainsi que la présente réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constituent entre le Canada et la Force multinationale et d'Observateurs un Accord qui prend effet à la date de ce jour.

Je vous prie, Monsieur le Directeur général, d'agréer les assurances de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,  
JOE CLARK*

Monsieur Peter D. Constable,  
Directeur général de la  
Force multinationale et d'Observateurs,  
Rome.